APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

en vue de l'occupation temporaire du domaine public Article L.2122-1-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques Emplacement pour la vente de restauration rapide – food truck PARC DE MAISON BLANCHE – CHARLES AZNAVOUR -150 BOULEVARD PAUL CLAUDEL – 13009 MARSEILLE

OBJET DE LA CONSULTATION :

La Mairie du 5ème secteur de Marseille lance un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation et l'exploitation d'un food-truck au Parc de Maison Blanche Charles Aznavour situé 150 boulevard Paul Claudel 13009 Marseille, dans le cadre de l'évènement « **CIRQUE EN HERBE** », événement festif qui se déroule le mercredi 18 juin 2025 de 14h à 18h.

La consultation lancée par la Mairie des 9ème et 10ème a pour objet de sélectionner un candidat.

Le présent avis a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

DESCRIPTIF:

Le candidat pourra proposer à la vente :

- des boissons non alcoolisées froides et chaudes : eaux, sodas, jus de fruits, smoothies, cafés, thés...
- une proposition sucrée variée : glaces, beignets, crêpes, gaufres, churros, granitas ...

La jauge attendue est approximativement de 400 personnes.

DURÉE DE L'OCCUPATION:

L'autorisation est délivrée pour le mercredi 18 juin 2025.

Les jours et horaires d'occupation seront définis ultérieurement dans la convention d'occupation.

L'occupation du domaine public ne peut être que temporaire, elle présente un caractère précaire et révocable.

Le non respect des dispositions mentionnées dans le présent document entraînera le retrait définitif de l'autorisation d'occupation du domaine public délivrée au candidat.

CONTRAINTES TECHNIQUES:

- * respect des normes et consignes de sécurité
- * respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire
- * obligation de déclaration d'activité auprès de la Direction Départementale en charge de la protection des populations
- * respect des règles de propreté (absence de déchets, de traces d'huile au sol...) au niveau de l'emplacement et de ses abords
- * respect des règles sanitaires

CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES / 100 :

1 / CANDIDATURE / 5 POINTS

- un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter un dossier
- un certificat d'hygiène et de sécurité
- une attestation de formation dispensée par un organisme de formation agréé (HACCP) ou diplôme relatif aux métiers de la restauration
- un extrait Kbis
- une photocopie recto / verso de la carte nationale d'identité ou tout autre document en cours de validité permettant de justifier l'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- carte grise du véhicule
- assurance du véhicule
- indication de la puissance électrique nécessaire.

2 / CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION ET RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SECURITE / **20 POINTS**

- respect des règles d'hygiène

Le candidat devra présenter les moyens et procédures mis en place pour le respect des règles d'hygiène

- respect des règles d'hygiène alimentaire

Le food truck devra répondre aux normes en vigueur à savoir

- * contrôle quotidien de la température des produits tout au long de son circuit, de l'arrivage à la vente
- * respect du règlement 852 / 2004 du 29 avril 2004 concernant les obligations en matière de sécurité sanitaire des aliments et d'aménagement des locaux et des équipements
- * respect de l'arrêté du 21 décembre 2009 (AGRG0927709A) indiquant les températures de conservation des produits périssables.
- conformité de l'installation et respect des règles de sécurité
- * aménagement intérieur du food truck et présentation des différentes zones consacrée à l'activité alimentaire (cuisson, préparation, stockage réfrigéré, point d'eau, ventilation ...) et aux déchets (poubelles,...)
- * présentation et références des normes de sécurité mises en place

3 / ESTHÉTIQUE DE L'INSTALLATION / 25 POINTS

Caractéristiques du food truck : dimensions, état, couleur, aspect général, etc.

4/ ORIGINALITÉ ET DIVERSITÉ DES PROPOSITIONS / 20 POINTS

Variétés et composition des produits proposés : alimentation sucrée uniquement et boissons non alcoolisées

5/ TARIFS PROPOSES AU PUBLIC ET NOTAMMENT AUX FAMILLES/15 POINTS Tarifs du candidat

6 / RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS / 15 POINTS

Modalités de gestion des déchets, l'utilisation des containers du jardin n'est pas autorisée, gestion éco-responsable.

Mesures prises pour le respect des nuisances olfactives et sonores

TARIFICATION VERSÉE AU TITRE DE L'OCCUPATION:

Conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques cette occupation donnera lieu au paiement d'une redevance journalière Tarifs 2023 (code 314 A)

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Les documents et éléments demandés devront être transmis par mail à <u>culture9.10@marseille.fr</u> ou par courrier avec accusé réception à l'adresse suivante :

MAIRIE des 9 et 10 èmes arrondissements Maison Blanche Commande Publique – Service Vie Locale 150 Boulevard Paul CLAUDEL 13009 MARSEILLE

Date limite d'envoi des candidatures : vendredi 30 mai 2025 à 16h

Renseignements techniquesMadame Carine BONANNO 04 91 14 63 58
Renseignements administratifsMadame Nadine JAMIN 04 91 14 63 28
Madame Ariane JORDI 04 91 14 63 26
Madame Karen CHAUMERY 04 91 14 63 69

Validité des offres : 1 mois à compter de leur date d'ouverture